



# ENT - Informatique & Libertés

**INFORMATIONS Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés »**

Le responsable du traitement pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est Monsieur le président Laurent Bordes.

Les informations recueillies (Pour les étudiants : civilité, identité, date et lieu de naissance, ville et pays de naissance, photographie et coordonnées personnelles : adresse postale, téléphones fixe et portable, adresses électroniques institutionnelle et personnelle, tout élément concernant sa vie universitaire. Pour le personnel : identité, situation professionnelle, structure de rattachement, coordonnées professionnelles et personnelles, informations administratives les concernant, toute information relative à la scolarité des étudiants dont ils ont la charge), dans le cadre du dispositif ENT, font l'objet d'un traitement papier ou informatique destiné à donner accès via un point d'entrée unique et sécurisé à un bouquet de services numériques.

Les ENT ont pour objet :

- de saisir et de mettre à la disposition des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des personnels administratifs et plus généralement de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement supérieur, en fonction des habilitations de chaque usager, des contenus éducatifs, pédagogiques et de recherche, des informations administratives, relatives à la vie scolaire, aux enseignements, à la recherche et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne ;
- de permettre aux usagers de l'ENT de s'inscrire en ligne à des activités proposées par l'établissement, de participer à des espaces collaboratifs (listes de diffusion, forums de discussion, blogs...).

Les destinataires des données sont les catégories de personnes susceptibles de disposer, dans la limite de leurs attributions respectives, d'un accès à l'ENT :

- les étudiants, en ce qui concerne leurs informations personnelles ;
- les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les enseignants (locaux ou extérieurs), en ce qui concerne la formation de leurs étudiants et leurs travaux de recherche ;
- le personnel administratif et technique, en ce qui concerne leurs fonctions dans l'établissement ;
- les personnes « hébergées » - *au sens numérique* - par l'établissement qui ont une activité au sein de l'UPPA (notamment personnel CNRS, post-doctorants, clients), en ce qui concerne leurs fonctions dans l'établissement ou leurs informations personnelles.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :

Si vous êtes étudiant :

Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Direction des enseignements, de la vie étudiante et des relations internationales - Présidence  
Avenue de l'Université  
BP 576  
64012 PAU Cedex  
✉ [scolarite.centrale@univ-pau.fr](mailto:scolarite.centrale@univ-pau.fr)

Si vous êtes personnel UPPA :

Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Direction des ressources humaines - Présidence  
Avenue de l'Université  
BP 576  
64012 PAU Cedex  
✉ [drh@univ-pau.fr](mailto:drh@univ-pau.fr)



en faisant copie de votre demande à :

Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Correspondant Informatique et Libertés - Présidence  
Avenue de l'Université  
BP 576  
64012 PAU Cedex  
✉ [cil-droitsaccés@univ-pau.fr](mailto:cil-droitsaccés@univ-pau.fr)

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre d'un compte ENT sont supprimées de l'ENT dans un délai de trois mois dès lors que la personne concernée n'a plus vocation à détenir un compte.

Les contributions personnelles laissées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT, être conservées par l'établissement qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques dans les conditions fixées à l'article 36 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée.

***ATTENTION : votre identifiant/mot de passe de connexion à votre compte ENT est strictement CONFIDENTIEL et ne doit être divulgué à quiconque.***

Pour plus de détails : [Arrêté du 30/11/2006](#).